Le Bien commun entre passé et avenir

Les objectifs du développement durable, un progrès pour le bien commun ?

Fribourg, 3-4-5 septembre 2015

Mon collègue G.Rist[1] a publié en décembre dernier un article dans *le Temps* où il qualifiait les ODD de catalogue de vœux pieux. Le contraste entre mon intitulé et le sien montre l'ampleur de la tâche. Ne pas tomber de charybde en sylla, c'est à dire passer d'une vision purement négative de la démarche initiée par l'ONU à partir des Objectifs du Millénaire à une vision naïvement optimiste, sans discussion sur le fond des objectifs que va adopter la Communauté internationale en 2015.

Pour éviter ces deux pièges, je vais avoir un fil d'Ariane, le concept de bien commun tel qu'il est défini par J. Maritain[2] : « le bien commun de la cité n'est ni la simple collection de biens privés, ni le bien propre d'un tout qui rapporte à soi seul et se sacrifie les parties. C'est la bonne vie humaine de la multitude... Il est donc commun au tout et aux parties ». Comme l'écrit le Compendium de la doctrine sociale[3], ce n'est pas une somme de biens particuliers. « Etant à tous et à chacun, il est et demeure indivisible ».

Cette définition du bien commun est très proche de celle du bien collectif en économie. Celui-ci est commun car il est non rival et non exclusif. Non rival car sa consommation par les uns n'a aucun effet sur la quantité disponible pour les autres. Il est non exclusif car il est impossible d'en exclure l'accès. Une fois qu'il est existant, tout le monde peut en profiter.

Il est possible de donner plusieurs exemples de bien collectif : la qualité de l'air, la biodiversité, le climat, le réseau Internet. Dans son ouvrage, J. Maritain montre que les Droits de l'homme font partie du bien commun. Ils sont par définition non exclusifs et non rivaux. Les avantages qu'en retirent les bénéficiaires ne retirent rien aux autres membres de la communauté. Ainsi les personnes qui ont nouvellement accès à l'éducation ne prétéritent en aucun cas celles qui sont déjà éduquées. Cette insistance mise par J. Maritain sur les droits de l'Homme a frappé Jean XXIII qui en fait un des thèmes essentiels de *Pacem in Terris*[4]. L'Eglise qui n'avait pas accepté les déclarations antérieures à la deuxième guerre mondiale, reprend à son compte celle de l'ONU de 1948 pour trois raisons essentielles :

---

[1] G. Rist, « Les objectifs de développement durable, un catalogue de vœux pieux », *le Temps*, Genève.

[2] J. Maritain, *Les droits de l'homme et la loi naturelle*, New York, Ed. de la Maison française, 1942, p 21-22.

[3] *Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise*, Conseil pontifical justice et paix, Editions Saint-Augustin, St Maurice, 2005.

[4] Jean XXIII, *Pacem in Terris*, in *Le discours social de* l'Eglise *catholique de Léon XIII à Jean-Paul II*,CERAS, Centurion, Paris, 1985.

l'accent mis sur la liberté religieuse, les droits accordés à la famille et l'intégration des partenaires de la société civile dans la mise en œuvre des Droits.

C'est sur la base de ces droits, qu'A. Sen appelle des capacités, que l'ONU va décider en 2000 les Objectifs du Millénaire. Nous allons en tracer un rapide bilan pour mieux montrer l'originalité des ODD qui sont notre sujet d'aujourd'hui.

1) Un bilan

Il faut d'abord noter l'originalité de la démarche proposée dans les OMD. Pour la première fois la Communauté internationale s'était fixée des objectifs précis en matière de lutte contre la pauvreté, d'accès à l'éducation, aux soins , à l'eau, à l'assainissement, en matière de droits des femmes et de partenariat financier pour le développement. En tout sept objectifs dont les résultats détaillés pour l'Afrique subsaharienne figurent en annexe de ce document. S'ils ont été souvent atteints en Asie, la situation en Afrique est plus problématique. Certes l'extrême pauvreté a reculé mais les taux de mortalité infantile et maternelle y restent extrêmement élevés. Sur 40 pays d'Afrique subsaharienne, seul un avait atteint les 7 objectifs (Maurice), trois 5/7 et cinq 4/7 en 2010.

Ce bilan mitigé s'explique pour deux raisons : d'une part le niveau de départ de ces pays était très bas, d'autre part ils ont connu durant la période une explosion démographique qui a parfois rendu vains les efforts des coopérations et des gouvernements pour améliorer l'accès à l'éducation et à la santé, au moins du point de vue qualitatif.

Si l'on s'en tient à la démarche des OMD, on peut retenir plusieurs aspects positifs :

- l'effort financier des partenaires tant privés que publics pour avancer sur ces objectifs ;
- l'universalité des objectifs proposés ; c'était la première fois que la Communauté internationale reconnaissait que la préservation de la santé des mères était une priorité de même que l'accès à l'éducation pour tous ;
- la mise en œuvre d'un partenariat entre pouvoirs publics, acteurs privés et société civile pour la réalisation des objectifs. Ce partenariat a été particulièrement important sur les questions de santé et d'éducation.

Du point de vue du bien commun, il est important de constater que tous les objectifs choisis ont visé à sa mise en œuvre. Cela a tenu à l'unité de doctrine à travers la conception des droits de l'homme.

Cette unité de doctrine est- elle maintenue dans le passage aux ODD ? C'est la question que nous allons traiter maintenant.

2) Le passage aux ODD

L'ONU s'est mise d'accord sur 17 objectifs pour 2030 :

2.1 mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout ;

2.2 mettre fin à la faim, assurer la sécurité alimentaire et une nutrition adéquate ; promouvoir une agriculture durable ;

2.3 atteindre une vie saine pour tous à tous les âges ;

2.4 fournir un enseignement de qualité équitable et inclusif et des opportunités de formation tout au long de la vie ;

2.5 parvenir à l'égalité des sexes, autonomiser les femmes et les filles ;

2.6 assurer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous de façon durable ;

2.7 assurer l'accès à des services énergétiques modernes, abordables et durables pour tous ;

2.8 promouvoir une croissance économique inclusive et soutenable, et un travail productif et décent pour tous ;

2.9 construire des infrastructures modulables, promouvoir une industrialisation inclusive et soutenable ;

2.10 réduire les inégalités entre et à l'intérieur des pays ;

2.11 construire des villes et établissements humains inclusifs, sûrs et soutenables ;

2.12 promouvoir des modes de consommation et de production soutenables ;

2.13 entamer une action urgente contre le changement climatique et ses impacts ;

2.14 parvenir à une conservation et un usage soutenable des ressources marines, des océans et des mers ;

2.15 protéger et restaurer les écosystèmes terrestres et mettre fin à toute perte de biodiversité ;

2.16 promouvoir des sociétés pacifiées et des institutions transparentes ; donner l'accès à la justice à tous ;

2.17 renforcer les moyens financiers et le partenariat pour un développement durable.

A la lecture de ces objectifs, on s'aperçoit immédiatement que les six premiers sont repris des objectifs du Millénaire. Nous ne nous y attarderons donc pas. Nos observations vont porter sur les objectifs 7 à 17 selon trois angles de vue. Dans un premier temps nous allons nous attacher à leur rapport avec le bien commun. Dans un second temps, nous montrerons les questions de cohérence qu'ils suscitent et enfin nous nous interrogerons sur leur faisabilité.

3) Le lien supposé avec le bien commun

Reprenons la définition donnée plus haut. Les objectifs 11, 13, 14, 15 et 16 concernent tous un bien collectif. L'objectif 11 porte sur l'accès à l'énergie, qui est indispensable pour le travail et un revenu suffisant. Pour qui connaît l'Afrique, l'accès à cette ressource est vital. L'objectif 13 concerne le climat et les experts nous disent que le réchauffement de ce dernier sera le plus dommageable pour les pays du Sud. Les objectifs 14 et 15 traitent des ecosystèmes terrestres et maritimes. La mise à sac de certaines mers du globe par des usines à poissons venues du nord cause énormément de tort aux pécheurs locaux de même que la déforestation pour les populations d'Afrique centrale et d'Amazonie. Elles mettent en cause la lutte contre la pauvreté. L'objectif 16 est relatif à la mise en place de la paix, bien commun par excellence, et de son corollaire, un système institutionnel efficace et équitable.

Les questions du bien commun relatives à la durabilité sont donc bien traitées dans les ODD. Reste alors la question de leur cohérence interne et de leur faisabilité.

4) Le problème de la cohérence interne

Celle-ci se pose à deux niveaux, dans les objectifs eux-mêmes et entre les objectifs. Le contenu de certains objectifs reste indéfini. Que veut dire une croissance économique inclusive ? Jusqu'à aujourd'hui notre monde n'a su faire de la croissance qu'en détruisant les ressources naturelles. La raison en est très simple. La consommation de celles-ci est le fruit de la multiplication de trois variables : la consommation par tête, la population et le niveau des techniques utilisées. Certes la troisième variable va dans les sens d'une diminution de l'épuisement des ressources mais les deux premières n'ont fait que croître. Si une stagnation de la population est imaginable au milieu du XXI è siècle, celle de la consommation par tête est une autre affaire. Appelée de leurs vœux par Benoit XVI puis François, une société de la frugalité est encore dans les limbes.

Que veut dire de la même façon une industrialisation soutenable ? Les pays qui se sont industrialisés en cette fin de XXè siècle l'ont fait de façon particulièrement insoutenable. La Chine et l'inde sont de ce point de vue des contre-exemples parfaits. Ces pays ont reproduit les vieilles techniques utilisées par les Etats-Unis puis par l'Europe au XXè siècle. Une industrialisation soutenable suppose des coûts plus élevés pour respecter des normes de prélèvement et de rejet dans l'environnement. Les pays émergents pour percer sur les marchés mondiaux doivent au contraire avoir des coûts très bas. L'industrialisation soutenable semble être un vœu pieux dans les structures économiques actuelles.

Reste la cohérence entre objectifs. La compatibilité entre sécurité alimentaire et industrialisation soutenable est problématique, de même celle entre la même sécurité alimentaire et le développement des villes. Entre ces trois éléments existe un conflit pour l'occupation du sol.

De même il existe une opposition potentielle entre la croissance économique fondée sur les trois libertés de circulation des marchandises, des personnes et des capitaux et la réduction des inégalités entre les régions et les pays. L'exemple de l'Union européenne dans les années 2000 en est un parfait exemple.

Les trois oppositions notées ici exigent, pour être surmontées, la fixation et le respect de certaines normes. Un exemple peut en être donné pour le sol. Il faut interdire aux communes de dézoner des terres agricoles sans contrepartie. Il faut limiter également la libre circulation des capitaux pour éviter la convergence des investissements vers certaines zones et donc l'explosion des inégalités. Or, on le sait par expérience, celle-ci est source de chômage et de dommages irréversibles pour l'environnement.

5) La question de la faisabilité

Cette question est la plus délicate car ces objectifs supposent des moyens intellectuels, juridiques et financiers qui ne sont pas encore précisés. Intellectuellement d'abord qui dit poursuite d'objectifs dit indicateurs de suivi. La construction de ceux-ci est une tâche très difficile car il faut qu'ils soient appropriés à la situation des différents pays et validés scientifiquement. Cette conjugaison du particulier et du général est un défi. Macroéconomiquement nous ne possédons pas encore d'indicateur de l'empreinte écologique de nos activités qui soit validé scientifiquement. Les ODD suscitent une difficulté supplémentaire en raison de l'opposition de l'horizon court que se sont fixées les Nations-Unies et de l'horizon long qui est souvent celui de l'environnement. Toute politique de soutenabilité doit s'interroger sur les rythmes de la nature avant de lui imposer sa propre temporalité.

Un dernier point inclus dans les ODD suscite une grave difficulté. Pour avoir un développement soutenable, il faut appliquer les règles suivantes :

i) Les taux de prélèvement des ressources naturelles renouvelables doivent être égaux à leur taux de régénération ;

ii) Les taux d'émission des déchets doivent être égaux aux capacités d'assimilation et de recyclage des milieux dans lesquels ils sont déversés ;

iii) L'exploitation des ressources naturelles non renouvelables doit se faire à un rythme égal à celui de substitution par des ressources renouvelables ;

Ces règles doivent être établies par pays et respectées internationalement. Dans nos démocraties, on voit quelles difficultés elles susciteront pour les gouvernements si la

population ne modifie pas radicalement sa vision du progrès. Mais au niveau international la difficulté sera encore plus grande. Il faut créer un organisme capable de surveiller l'application des normes et de les faire respecter contre tous les passagers clandestins. Une organisation tripartite (Etats, société civile, secteur privé) sur le modèle du BIT pourrait faire l'affaire, mais les travaux préparatoires des experts pour ces ODD ne rendent pas optimistes à ce sujet. Cette nécessité d'une organisation indépendante chargée de faire appliquer les normes internationales n'y est pas mentionnée. Souhaitons que la Conférence sur le climat de cet automne ouvre sur ce sujet quelques portes.

Pour leur réalisation, Les ODD soulèvent une dernière question : celle de leur financement. Tous les experts sont d'accord. Il n'y aura pas de mise en œuvre de ces ODD sans financement supplémentaire. Celui-ci doit avoir une origine privée et publique. Du côté privé, il faut que les entreprises investissent dans ces ODD. Le mouvement est enclenché mais il reste très lent. En 2013 par exemple les investissements dans les énergies fossiles ont été dix plus importants au niveau mondial que ceux réalisés dans les énergies renouvelables.

Du côté public, il faut trouver de nouvelles sources de financement car l'aide publique est trop faible eu égard aux objectifs. La taxe carbone a suscité des espoirs qui ont déçus. La taxe sur les billets d'avion suscitée par J.Chirac n'a pas fait d'émules en Europe. Quoiqu'il en soit il faudra trouver de nouveaux moyens pour aider les pays les moins avancés à financer une énergie « propre ». Cela sera l'un des enjeux de la conférence sur le climat cet automne.

Conclusion

Le développement durable est un nouveau paradigme que les économistes libéraux peinent à intégrer dans leurs analyses. Cette incohérence de pensée se retrouve dans les incompatibilités manifestes existant entre certains ODD relevées ci-dessus. Mais il ne faut pas jeter l'enfant avec l'eau du bain dit le proverbe. C'est le cas ici. La fixation d'ODD constitue un progrès indiscutable dans la prise de conscience selon laquelle il faut concilier logiques environnementales et logiques économique et sociale.

Après une période où les économistes ont négligé la macroéconomie et pour certains carrément nié l'idée d'un bien commun, nous assistons à un retour de ce concept. Les esprits les plus endurcis sont bien obligés d'accepter que le climat échappe aux volontés particulières. Certains phénomènes environnementaux ne peuvent être soumis au fonctionnement des marchés. Il en est ainsi par exemple de la consommation des énergies fossiles. Le prix du mazout et de l'essence n'ont jamais été aussi bas alors que l'urgence est de réduire nos émissions de carbone. Comme je l'ai écrit dans un texte précédent, il faut passer d'une vision en termes d'équilibre à une vision en termes de limites[5].

[5] Friboulet J.J. (2003), « D'une économie d'équilibre à une économie des limites : le retour de l'éthique déontologique », in *L'espace économique mondial et régional en mutation*, Gugler Ph. et Ratti R. éditeurs, Schulthess, Zürich-Genève.

Mais cette économie des limites exige deux conditions. La première est longuement développée par le Pape François dans *Laudato si*[6]. Un discernement est nécessaire sur de nouvelles bases éthiques : la prise en compte de notre responsabilité vis-à-vis des générations futures, la compréhension que nous n'avons qu'une seule terre et que nous n'en sommes que les gérants, le lien nécessaire entre les phénomènes naturels et l'écologie humaine.

La seconde condition est une volonté politique plus affirmée et des Etats plus forts. Le phénomène de décomposition-recomposition des puissances étatiques qui prédomine en Europe aujourd'hui n'est pas favorable à l'affirmation d'objectifs de développement durable clairs et cohérents. La mise en œuvre de ces derniers demande des moyens de financement publics supplémentaires. Si l'initiative privée peut prendre en charge une partie des investissements nécessaires, la décarbonisation complète de la production d'électricité exige par exemple des subventions et des incitations financières publiques de façon à ce que les ménages et les entreprises soient convaincus de cette priorité. Vu la situation des finances publiques tant en Europe qu'en Amérique du Sud et en Afrique, l'effort à faire est très important. Comme l'écrit N.Sarthou-Lajus dans le dernier numéro d'*Etudes*, la dette économique vient compliquer la dette écologique : « la destruction d'une économie humaine n'est pas sans lien avec la destruction de l'environnement naturel. L'une et l'autre renvoie à des comportements irresponsables et au même déni de nos limites »[7].

Le diagnostic peut paraître sombre. Mais confiant dans l'action de L'Esprit, nous pensons avec le Pape François que nous devons saisir ce moment pour modifier notre vision de l'économie et notre mode de vie. L'histoire économique et sociale fait alterner des périodes où les sentiers semblent tout tracés et des périodes de bifurcation. Nous sommes dans une période de rupture. A nous d'en saisir les opportunités et à ne pas nous réfugier dans une logique de fermeture aux nouveautés du temps présent qui serait contraire à l'esprit évangélique.

Fribourg, le 29.08.2015.

Professeur émérite J.J.Friboulet

---

[6] Pape François, (2015), *Loué sois-tu, Lettre encyclique sur l'écologie*, version française, Editions St Augustin, St Maurice.

[7] N.Sarthou-Lajus, (2015), « Des chantiers à ciel ouvert », *Etudes*, septembre, Paris, p.4-6.

Bibliographie :

G. Rist, (2014) « Les objectifs de développement durable, un catalogue de vœux pieux », *le Temps*, Genève, 16 décembre.
J. Maritain, (1942), *Les droits de l'homme et la loi naturelle*, Ed. de la Maison française , New York, p 21-22.
Conseil pontifical justice et paix, (2005) *Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise*, Ed. St Augustin, St Maurice.
Jean XXIII,(1985), *Pacem in Terris*, in *Le discours social de* l'Eglise *catholique de Léon XIII à Jean-Paul II*, CERAS, Centurion, Paris .
Friboulet J.J. (2003), « D'une économie d'équilibre à une économie des limites : le retour de l'éthique déontologique », in *L'espace économique mondial et régional en mutation*, Gugler Ph. et Ratti R. éditeurs, Schulthess, Zürich-Genève.
Pape François, (2015), *Loué sois-tu, Lettre encyclique sur l'écologie*, version française, Editions St Augustin, St Maurice.
N.Sarthou-Lajus, (2015), « Des chantiers à ciel ouvert », *Etudes*, septembre, Paris, p.4-6.

Annexe

Résultats des OMD en Afrique sub-saharienne entre 1990 et 2013

	1990	2000	2013
(1)Extrême pauvreté (moins 1$ jour) %	56	52	48
(2)Taux net de scolarisation %	53	60	77
(3)Egalité sexe (emploi salarié des femmes/ emploi) %	24	_	33
(4)Taux de mortalité infantile (moins de 5 ans) /1000	178	-	109
(5)Taux mortalité maternelle/ 100000 naissances	850	740	500
(6) Traitement antirétroviral du sida%	40	48	56
Emission de CO2 (milliard tonne métrique)	0,7	-	1,3
(7)Accès à eau améliorée %	49	-	63
(7) Habitat dans des taudis%	65	-	62

Sources : Nations-unies, rapport sur les OMD 2014.